



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N° 06/2018

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Carrouge, le 30 avril 2018
Réf. 1.10.101.02 vp

Gestion de la Municipalité et comptes communaux pour l'année 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous prie, par le présent préavis, de bien vouloir accepter les comptes communaux pour l'année 2017, lesquels présentent un excédent de revenus de Fr. 398'595.70, sous réserve éventuelle, après lecture du rapport de la commission de gestion.

Conformément à la législation, le rapport sur « la gestion de la Municipalité », pour l'année 2017, est également soumis à votre approbation.

La Municipalité vous présente en outre une brochure comprenant le mot du Syndic, les commentaires succincts, le tableau des investissements et l'analyse financière consolidée. Sous réserve du rapport de la commission de gestion, elle vous remercie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 12 juin 2018,
vu le préavis municipal N° 06/2018,
entendu le rapport de la commission de gestion,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

- a) **d'accepter le rapport sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2017 ;**
- b) **d'accepter les comptes communaux pour l'année 2017, lesquels présentent un excédent de revenus de Fr. 398'595.70 et un capital de Fr. 3'161'380.82 au 31 décembre 2017.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Josette Sonnay Khatanassian



Annexes : - rapport sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2017
- brochure comptes 2017

Municipal responsable : Monsieur Patrice Guenat, Syndic
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 avril 2018.